

OFFRE DE STAGE PPI à l'ENM

(Second semestre : du 29 juin au 29 décembre 2027)

La formation initiale dispensée par les écoles d'avocats conduit l'élève avocat(e) à proposer à son école un projet pédagogique individuel (PPI) dans tout milieu en cohérence avec son projet, hors cabinet d'avocats d'un barreau français (Ex. : *entreprises, organisations professionnelles, juridictions, etc ...*) et peu importe le ressort de l'école, même à l'étranger.

Il peut aussi s'agir du suivi d'une formation relevant de l'enseignement supérieur.

Il s'agit d'un stage professionnel d'une durée de 6 mois.

A ce titre, l'Ecole Nationale de la Magistrature (ENM) propose aux élèves avocat(e)s un stage PPI dans le courant du second semestre 2027.

L'ENM accueille depuis 2022 des élèves avocat(e)s effectuant leur stage PPI au sein des promotions d'élèves magistrats (auditrices/auditeurs de justice).

Elles/ils sont réparti(e)s dans chacune des directions d'études (DE) de la promotion d'auditrices et auditeurs de justice.

C'est l'occasion pour les élèves avocat(e)s de travailler en petits groupes aux côtés des auditrices/auditeurs de justice, de s'immerger dans la formation des futur(e)s juges et procureur(e)s, de comprendre leurs raisonnements, leurs contraintes et leurs difficultés, et de suivre l'ensemble des enseignements.

De la même façon, la présence d'élèves avocat(e)s au sein de la promotion permet aux élèves magistrat(e)s de bénéficier de leur regard tout au long de leurs enseignements et de découvrir les logiques et défis de la profession d'avocat(e), dans l'optique d'une meilleure collaboration future entre les deux professions (<https://www.enm.justice.fr/autres-publics>)

Ce stage s'effectue sous réserve d'un financement par le CNB dont le principe est voté en fin d'année civile (2026).

Si vous êtes intéressé(e)s, vous pouvez adresser votre CV et lettre de motivation à l'adresse suivante : laetitia.wadiou@justice.fr